

exposées par d'autres dans des journaux et que d'autres députés estiment nécessaire de citer d'autres journaux pour contredire les articles cités par le premier? Si l'honorable député désire exposer ses propres vues, il a parfaitement le droit de le faire, à mon avis, et personne ne l'en empêchera mais lorsqu'il dit: "Je veux prouver mon point et citer ce qu'a déclaré un journal", il met en jeu un témoin de l'extérieur.

Quels moyens avons-nous de vérifier l'exactitude d'articles publiés dans des journaux? Aucun. L'honorable député doit exposer ses propres vues et en prendre la responsabilité. S'il veut fonder son argumentation sur un article de journal, il peut citer cet article en passant et, par ce moyen, se faire un allié de ce journal mais il doit, à mon avis, paraphraser ce que le journal a dit. Si, en tentant d'exposer son argument, il doit faire la revue de ce que les journaux ont publié sur ce point en particulier, il devient alors nécessaire d'introduire des articles contradictoires, ce qui aboutit à une discussion entre deux députés qui, chacun de leur côté, citent des journaux. La discussion en cette Chambre doit se faire entre députés et non entre journaux bien que les journalistes, comme l'honorable député l'a dit, ne soient pas des gens ordinaires.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Étant donné l'heure, voulez-vous déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, nous ajournerons le débat puisque la Chambre doit se former en comité des voies et moyens à huit heures; il serait peut-être préférable que l'honorable député ajournât le débat maintenant.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je demande donc l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Avant d'entrer dans le vif du sujet, monsieur l'Orateur, j'ai cru devoir signaler qu'il y aura 81 ans cette semaine qu'un mi-

nistre libéral des Finances présentait son premier exposé budgétaire. Depuis sir Richard Cartwright une longue série de personnalités distinguées ont détenu avant moi le portefeuille des Finances: MM. Fielding, Robb, Dunning, Isley, et mon prédécesseur immédiat, M. Abbott.

L'hon. M. Rowe: Il y en a eu d'autres.

L'hon. M. Harris: Les messieurs d'en face ont aussi leurs traditions. D'autres personnalités non moins distinguées ont détenu ce portefeuille: MM. Hilley, Tupper, Foster et, plus récemment, sir Thomas White, pour n'en mentionner que quelques-unes. J'ouvre ici une parenthèse pour rendre hommage à la mémoire de sir Thomas White qui, comme tous les députés le savent, était ministre des Finances durant la première Grande Guerre. Il est mort récemment, rempli d'années et d'honneurs qu'il avait amplement mérités au service de son pays.

Dans la présentation du quatre-vingt-onzième budget depuis la Confédération, monsieur l'Orateur, j'ai suivi la coutume de ces dernières années en mettant à la disposition des honorables députés un Livre blanc qui renferme les faits et chiffres relatifs aux comptes de l'année écoulée. Puisque les députés peuvent se reporter à ce Livre blanc, il ne me sera pas nécessaire pour le moment d'analyser les comptes en détail. Cependant, je désire faire un relevé général des conditions économiques du pays et des comptes de l'an dernier. A cet égard, je supplie les honorables députés d'être indulgents: ils se rappellent peut-être que j'ai parfois exprimé certaines vues sur la longueur des discours prononcés à la Chambre des communes; me voici maintenant dans l'obligation de m'écarter de la règle que j'ai cherchée jusqu'ici à observer.

LA SITUATION INTERNATIONALE

Je voudrais d'abord faire un bref exposé de la scène internationale qui influe sur nos problèmes d'ordre budgétaire.

Du point de vue politique, l'année 1954 a été une année de réalisations pratiques, bien que nos espoirs d'atteindre à une paix permanente et stable aient été déçus. En Europe, la tension a diminué un peu à mesure qu'augmentait la puissance politique et militaire de l'alliance atlantique. Les hostilités en Indochine ont pris fin et plusieurs pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie ont réalisé de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de leurs programmes d'expansion économique. Cependant, en dépit de ces améliorations, la situation mondiale, surtout en Extrême-Orient, est encore troublée et incertaine et, manifestement, le monde libre ne peut encore se payer le luxe de relâcher ses efforts en

vue d'édifier la défense de ces pays. Nous devons donc continuer de nous attendre à de fortes dépenses à ce chapitre.

Pour ce qui est de la situation économique à l'étranger, l'année 1954 a été bonne dans la plupart des domaines. Aux États-Unis, l'activité économique qui avait commencé à fléchir après avoir atteint un sommet en 1953, s'est raffermie au cours du dernier trimestre de l'année et, depuis, la situation continue de s'améliorer. Cette amélioration progressive aux États-Unis a été très encourageante, non seulement pour nous mais aussi pour tous les pays amis.

Une autre particularité encourageante de l'année écoulée a été l'expansion constante de la production de la plupart des pays libres d'outre-mer, surtout au Royaume-Uni et en Europe occidentale. Avec la disparition des pénuries d'après-guerre, ces pays ont pu abandonner la plupart des régies et restrictions qui nuisent à la production et entravent les redressements fondamentaux. Cet état de choses a sans doute contribué à l'amélioration qu'on a constatée dans les domaines des placements productifs et du niveau d'existence.

Heureusement, on a relâché les restrictions relatives au commerce et aux paiements internationaux. Le Royaume-Uni a continué de donner une direction éclairée dans ces domaines, en relâchant les contingents et les exigences concernant les permis, en diminuant les restrictions visant les importations de pays de la zone du dollar, en diminuant les restrictions relatives au change et en rouvrant certains marchés.

Évidemment, il nous reste beaucoup à faire pour atteindre le but visé, c'est-à-dire la pleine convertibilité et les accords commerciaux les plus larges possible. Un certain nombre de pays sont encore aux prises avec de formidables problèmes d'inflation et avec d'énormes difficultés afférentes à la balance des paiements; certains ne parviennent à équilibrer leurs comptes extérieurs que grâce aux fortes sommes qu'ils touchent des États-Unis, soit au titre des commandes que ceux-ci passent à l'étranger soit sous d'autres formes d'assistance. Cependant, des mesures restrictives jusqu'ici immuables ont été fortement entamées et on reconnaît de plus en plus que, pour réaliser et maintenir la balance internationale, il faut contenir les poussées inflationnistes nationales. A cet égard, il est encourageant de noter que la Grande-Bretagne n'a pas recouru à de nouvelles restrictions, mais s'est tournée plutôt vers d'autres moyens plus efficaces, pour enrayer le recul récent de sa marche progressive de ces dernières années vers la reconstitution de ses réserves internationales.

[L'hon. M. Harris.]

Aucun pays n'a plus contribué que les États-Unis à aider les nations, au cours de l'après-guerre, à rétablir la stabilité, à accroître leur production et à étendre leur commerce international. Comme le savent tous les membres de la Chambre, le succès obtenu jusqu'ici est attribuable, dans une large mesure, à la générosité et à la prévoyance des programmes américains. Au cours de la dernière année cependant, bien que les programmes américains n'aient subi aucun changement fondamental, on a noté un arrêt décevant dans la marche vers la diminution des entraves au commerce ainsi que des signes décourageants d'un réveil des idées protectionnistes en présence d'une concurrence plus active.

Je dois rappeler à la Chambre que le gouvernement des États-Unis s'est opposé à des propositions qui, à notre avis, ne favoriseraient pas la cause d'un commerce amical et mutuellement profitable. Nous lui savons gré de cette résistance. Toutefois, cette résistance n'a pas été uniformément fructueuse. Nous avons tous nos propres difficultés et il n'est pas toujours possible d'appliquer la solution idéale. Il faut reconnaître, cependant, que les mesures que le gouvernement des États-Unis a prises ou dont il a donné à entendre la possibilité peuvent affaiblir l'appui accordé aux pratiques commerciales libérées de toute entrave et rendre plus difficile aux adeptes les plus convaincus de ces pratiques la tâche de les défendre dans leur propre pays. Un pays ne peut tenter d'obtenir les plus grands avantages possibles au prix des rajustements les plus limités possible sans que les autres nations veuillent en faire autant. Des relations commerciales durables, sous le régime de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou sous n'importe quel autre régime, supposent une somme raisonnable de concessions réciproques.

Il est de la plus haute importance pour l'avenir de la collaboration économique internationale que les États-Unis continuent d'assurer une orientation et une direction concrètes en vue de diminuer les entraves au libre mouvement du commerce international.

Le Canada continuera de participer à tous les efforts poursuivis en vue de la réalisation de ces objectifs. Notre pays étant l'un des plus importants du monde du point de vue commercial, on comprendra sans peine qu'il y va de notre intérêt de permettre aux pays d'outre-mer de gagner les dollars servant à payer nos exportations, qui sont à l'origine de plus du cinquième de notre revenu. Si nous voulons maintenir notre niveau de vie et tirer le meilleur parti possible de nos ressources et de nos talents, il faut que nous permettions aux autres pays d'en faire autant. La concurrence se fait plus vive sur tous les

marchés, mais notre situation de nation exportatrice importante exige que nous réfléchissions très soigneusement à toutes les propositions qui comporteraient protection et secours de l'État. Tout accroissement des prix de revient résultant d'une aide artificielle quelconque se traduirait pour le consommateur canadien par une hausse des impôts et des prix et, — ce qui importe encore davantage, — pour celui qui produit pour l'exportation par une perte de nos marchés d'outre-mer et la régression de l'embauche ici au Canada.

Il faut surtout nous garder de gêner les importations en provenance des pays dont la situation commerciale a été compromise par la guerre et qui, en ce moment même, lèvent les restrictions injustes qui frappent nos exportations. On peut s'attendre que ces nations augmentent encore leurs achats chez nous, aussi longtemps que nous ne les empêcherons pas de gagner les dollars indispensables à ces achats. C'est en tenant compte de ces considérations que le Gouvernement a examiné le rapport soumis récemment par la Commission du tarif en ce qui concerne les droits de douanes imposés par nous aux lainages britanniques. Nous en avons conclu que, même si certains secteurs de notre propre industrie ont actuellement à subir certaines difficultés, il ne serait pas sage d'augmenter ces droits. Sans doute la modicité relative de ces droits peut-elle avoir contribué à ces difficultés, mais, comme le soulignent les rédacteurs du rapport, il y a lieu de tenir compte ici de bien d'autres éléments, modifications dans les préférences de la clientèle par exemple, ou changements d'ordre technique. Il semble évident qu'aucune modification des droits de douanes du genre de ceux que proposait l'industrie à la Commission, et où elle voyait une exigence minimum, ne saurait résoudre les problèmes essentiels qui se posent en ce moment au fabricant canadien de textiles et de worsteds.

Nos rapports commerciaux avec la plupart des pays étrangers continuent d'être soumis au régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cet accord, me semble-t-il, nous est bien plus avantageux qu'une série d'accords particuliers conclus avec toutes les autres parties contractantes. D'ailleurs, il va de soi qu'il est infiniment préférable au chaos de la concurrence totale à laquelle pourrait donner lieu l'absence absolue d'ententes commerciales. Les articles de l'Accord général ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours d'une longue conférence tenue à Genève cet hiver et un certain nombre de modifications y ont été adoptées provisoirement.

Ces négociations se sont poursuivies sous la direction personnelle de mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe). Nous convenons tous, je n'en doute pas, qu'il n'y a personne mieux en mesure que lui de diriger de telles négociations au nom du Canada. Il a annoncé à la Chambre que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, révisé, est de beaucoup préférable à l'absence totale d'accord et qu'il est toujours dans l'intérêt du Canada d'y adhérer. A ce propos, je puis maintenant annoncer que nous projetons de nous joindre aux autres pour appliquer, à compter du 1^{er} juillet de la présente année, la consolidation générale des tarifs douaniers.

ÉTAT DE L'ÉCONOMIE INTÉRIEURE

Je passe maintenant à l'état et aux perspectives de notre économie intérieure. Il n'est pas facile d'énoncer des généralités sur le cours qu'ont suivi les événements économiques de l'année dernière ou sur les tendances probables de l'avenir prochain.

A l'automne de 1953, l'expansion de l'économie canadienne, si évidente d'une année à l'autre dans notre évolution d'après-guerre, commença à donner des signes de ralentissement. Néanmoins, on était convaincu à ce moment-là, — l'histoire de 1954 montre que cette conviction était bien fondée, — que la puissance fondamentale de notre économie n'était pas en danger.

Quelques-uns ont craint une baisse générale de notre économie. Cette crainte était inspirée, je présume, par la pensée que le ralentissement de production qui commençait alors à se manifester se propagerait inévitablement d'une industrie à l'autre par une sorte de perte de confiance contagieuse exerçant ses répercussions sur l'économie. En fait, il n'y a eu ni contagion ni accélération des facteurs tendant à l'affaiblissement.

Dans l'ensemble, les principaux ralentissements observés dans l'économie canadienne ont eu pour cause la faible récolte de céréales de l'Ouest, la réduction des dépenses commerciales au chapitre de l'outillage et de l'équipement et la diminution des achats de biens de catégories plus durables de la part des consommateurs. Toutes ces réductions ont eu lieu par rapport à des niveaux exceptionnellement élevés à quelque point de vue qu'on se place. Les dépenses plus faibles au chapitre des biens de production et des biens durables de consommation ont été contrebalancées pour une bonne part, mais non pas entièrement, par une production sans précédent dans le domaine des sciages, de la pâte de bois et du papier, des minéraux et du pétrole. Le résultat net a été que notre produit national brut, estimé à 24 milliards

de dollars en 1954, a été de 2 p. 100 (soit 400 millions) inférieur au produit national brut de 1953.

Traduite en dollars, la diminution sensible de la récolte de céréales équivalait à la diminution totale du produit national brut et ses effets se sont par ailleurs fait sentir dans tous les autres secteurs de notre économie. Ainsi, les prêts accordés sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, prêts qui constituent un excellent indice des ventes d'outillage agricole, ont diminué de 98 millions de dollars, en 1953, à 62 millions, en 1954. Durant le dernier semestre de 1954, les ventes au détail, dans les provinces des Prairies, étaient de 7 p. 100 inférieures à celles de la période correspondante de 1953, bien qu'elles aient été légèrement plus élevées dans le reste du pays. De façon directe et indirecte, la faible récolte de l'Ouest a ainsi contribué à la diminution de notre produit national brut. Mais, à part les trois provinces des Prairies, l'agriculture a connu une bonne année, le revenu agricole en espèces étant un peu plus élevé qu'en 1953.

Sur le plan industriel, il faut se rappeler que l'irrégularité du rythme de l'expansion et les périodes d'adaptation au sein même des industries caractérisent davantage une économie en plein essor, comme la nôtre, plutôt qu'une économie ayant atteint sa maturité et un état fixe. Nous avons été tellement habitués à de sensibles améliorations, depuis quelques années, que même un faible renversement de la tendance nous porte à nous inquiéter plus que de raison. Effectivement, de tels changements, cela va de soi, résultent en partie de l'expansion très rapide qui s'est produite au cours des années antérieures de même que de changements survenus à l'étranger.

Ainsi que je l'ai mentionné tantôt, les principales diminutions observées dans le secteur industriel se sont produites au chapitre des biens de production et des biens durables de consommation. D'autre part, ces diminutions ont été la cause d'une activité moindre dans l'industrie primaire du fer et de l'acier. Mais la production des métaux et des minéraux a continué à s'accroître, les débouchés au pays et à l'étranger se révélant excellents pour ces produits. La production du pétrole et des autres produits du pétrole s'est accrue à un rythme impressionnant. Cette industrie a de la sorte fourni plus d'emplois et nous a permis d'être encore plus indépendants vis-à-vis des sources d'approvisionnements étrangères. L'année 1954 a été également une année sans précédent en ce qui a trait aux sciages, à la pâte de bois et au papier-journal. Dans le commerce, la finance et les autres services, l'embauchage

a continué d'augmenter. L'emploi dans ce dernier groupe d'industries n'a pas souvent défrayé les manchettes des journaux, mais on n'y trouve pas moins le tiers environ du total des effectifs ouvriers du pays.

L'élément qui a le plus contribué peut-être à soutenir la demande de biens et de services en 1954 a été celui des dépenses de consommation. Elles ont passé de 15,100 millions à près de 15,600 millions, soit une augmentation un peu supérieure à 3 p. 100. Il est bon, en effet, que le consommateur continue d'avoir foi en son avenir économique car sa décision de dépenser ou non peut se traduire par l'expansion ou par la régression d'un grand nombre de nos industries et, cela va sans dire, de l'ensemble de notre économie. Je voudrais signaler ici le rôle important que jouent nos services fédéraux de bien-être national et nos programmes visant à la stabilisation du revenu. Au cours de l'année dernière, près de 1,200 millions ont été distribués en indemnités aux anciens combattants, en allocations familiales ou sous forme d'aide aux vieillards, aux invalides et aux aveugles, et en prestations d'assurance-chômage.

En 1954, plus de 100,000 familles ont décidé de construire ou d'acquérir de nouvelles habitations, ce qui a entraîné une augmentation de 10 p. 100 dans le nombre de maisons dont la construction a été entreprise au cours de l'année. Les nouvelles dispositions de la loi nationale sur l'habitation les a aidées à financer leurs projets. Évidemment, cette augmentation des dépenses de consommation et du nombre de maisons dont la construction a été entreprise s'explique par l'augmentation de notre population et du revenu personnel total, principalement sous forme de salaires et traitements.

L'augmentation de 405,000 de notre population en 1954 mérite particulièrement d'être signalée. C'est comme si nous avions ajouté à notre pays une nouvelle ville de Vancouver ou 20 nouvelles villes de Guelph. Il se peut que cette augmentation ait contribué un peu à relever le total de nos chômeurs, mais je suis certain que, si nous ne l'avions pas eue, —je veux parler de l'augmentation naturelle et de l'immigration,—l'embauchage aurait été chez nous relativement moins élevé et notre pays moins riche.

Les dépenses aux fins de la défense se sont également maintenues très élevées en 1954, bien qu'on y note une contraction de près de 8 p. 100 par rapport à l'année précédente. Toutefois, une augmentation dans les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, autres qu'aux fins de la défense, est venue contrebalancer presque exactement

la contraction, au poste de la défense, dans la demande totale à l'égard des biens et des services.

Les nouveaux placements dans les établissements et outillages industriels se sont maintenus très élevés et, si nous incluons dans ce poste la construction d'habitations, il a représenté près de 20 p. 100 du total du produit national brut. Cependant, pour la première fois depuis la guerre, il y a eu un léger affaïssement du total des nouveaux placements, lequel s'est établi à 300 millions de dollars, soit une proportion d'environ 6 p. 100. Les immobilisations à l'égard des nouveaux établissements et outillages industriels ont baissé de près de 400 millions de dollars, mais le chiffre de la construction domiciliaire a augmenté d'environ 100 millions. Je reviendrai un peu plus tard sur cette question des mises de fonds.

Comme auparavant, les exportations, tout en contribuant au maintien d'un niveau élevé de production, ont favorisé les programmes d'expansion de bon nombre de nos industries primaires. Il a été dit que le Canada est en mesure de produire efficacement et à bon marché de plus grandes quantités de bien des denrées essentielles dont le monde a besoin, et les événements de 1954 confirment cette opinion. L'ensemble des exportations a été d'environ 5 p. 100 inférieur à celui de l'année précédente, mais ce fut surtout à cause du fléchissement des ventes de blé et de farine. En outre, on a pu constater depuis quatre mois un revirement encourageant de la tendance qu'accuse l'ensemble de nos ventes à l'extérieur. Au cours de ces quatre mois, les exportations ont, en effet, atteint une valeur de 107 millions de dollars, soit une avance de 8½ p. 100 sur les chiffres relatifs à la même période il y a un an. Les exportations de blé et de farine se sont accrues; celles de la pâte de bois et du papier ont augmenté de 10 p. 100; tandis qu'elles ont monté de 25 p. 100 pour les métaux non-ferreux, de 40 p. 100 pour le bois et de 50 p. 100 en ce qui concerne les produits chimiques.

Les importations accusent une légère régression par rapport aux exportations, de sorte que le déficit insignifiant du commerce extérieur des marchandises en 1953 a été remplacé, l'année dernière, par un faible excédent. Si l'on tient également compte des transactions qui ne se rapportent pas aux marchandises, les opérations internationales du Canada au compte courant marquent un déficit de 427 millions de dollars, c'est-à-dire de 12 millions moindre que l'an dernier.

D'importants placements au Canada de capitaux étrangers provenant surtout des États-Unis, mais aussi, en quantités appréciables,

de sources britannique et européenne, ont continué pendant l'année 1954. Le courant des placements en provenance de l'extérieur a légèrement fléchi durant l'année, tandis que les nouvelles émissions canadiennes ont sensiblement baissé sur les marchés des valeurs aux États-Unis après le premier trimestre de 1954. D'autre part, les achats étrangers d'actions canadiennes en circulation ont marqué une hausse assez nette.

Les mouvements de capitaux nets se sont révélés, en fin de compte, plus que suffisants pour amortir le déficit du compte courant. Les réserves officielles d'or et de dollars américains ont augmenté, pendant l'année 1954, de 124 millions de dollars, de façon à atteindre 1,942 millions. Le taux de change du dollar canadien a été, en moyenne, légèrement plus élevé en 1954 que l'année précédente. Mais les députés n'ignorent pas que le taux du dollar canadien est retombé ces derniers mois.

Le Gouvernement n'a pas modifié sa ligne de conduite qui a consisté à permettre que le taux du change s'établisse en fonction de l'ensemble des forces agissant sur le marché des changes, y compris, évidemment, l'influence de la situation fiscale et monétaire. Les ressources dont dispose la Caisse du change ne servent pas à obtenir le revirement de tendances persistantes, mais uniquement à contribuer au maintien d'une situation ordonnée en limitant les mouvements à court terme excessifs, qui pourraient se produire, dans un sens ou dans l'autre.

Il n'est guère possible d'évaluer la situation sans mentionner en passant la reprise de la concurrence internationale. Pour ce qui est de nos industries primaires, la plupart de nos producteurs se sont montrés tout à fait en mesure de maintenir et même d'augmenter leurs débouchés intérieurs et étrangers. Cependant, certaines industries manufacturières secondaires ont cédé du terrain à leurs concurrents sur les marchés étrangers et intérieurs. Je mentionne ce point afin d'indiquer que les difficultés que subissent certaines industries résultent, non pas d'une diminution générale de la demande mais d'une situation particulière aux industries en cause et que ces dernières peuvent rectifier dans une large mesure. Il est évident que ce sont là des situations auxquelles le Gouvernement lui-même ne peut remédier. Ce qu'il faut, c'est que les patrons et les ouvriers s'ingénient à faire face à cette concurrence en comprimant les prix de revient, en améliorant la qualité et l'efficacité. Je suis bien convaincu que les patrons et les ouvriers canadiens peuvent y parvenir.

Évidemment, la production et l'embauchage au Canada, l'an dernier, se sont ressentis de la régression survenue aux États-Unis. Nos relations économiques avec les États-Unis sont trop importantes pour que le Canada échappe aux effets d'une période de redressement dans l'économie américaine. Heureusement, ces conditions commencent à disparaître.

La nouvelle année, aux États-Unis, a bien débuté, et je constate qu'on est généralement convaincu, dans ce pays, que l'expansion actuelle de la production se continuera. Nos exportations aux États-Unis en témoignent déjà. La persistance de la prospérité en Europe occidentale et dans les pays du Commonwealth, et les meilleurs prix que nous obtenons pour beaucoup de matières premières industrielles qui occupent un rang si important dans nos exportations à ces régions, nous fondent à croire que les exportations globales continueront de s'accroître au cours de l'an prochain.

Le deuxième élément important d'une nouvelle expansion réside dans le programme d'établissement de nouveaux aménagements durables. Les projets actuels des particuliers, des entreprises commerciales et des gouvernements dans ce domaine ont été résumés dans un Livre blanc que mon collègue, le ministre du Commerce, a déposé il y a quelques semaines et qui indique une augmentation de 6 p. 100 en 1955 au regard de 1954. Indépendamment de l'expansion des nouveaux aménagements dans les secteurs industriel et commercial de l'économie, il y a lieu de remarquer que les nouveaux placements en vue de la mise en valeur des ressources naturelles vont de pair, malgré le parachèvement d'entreprises plus imposantes qui ont enflammé notre imagination ces dernières années.

Il devrait aussi y avoir un regain d'activité dans la construction au cours de la saison qui débute. De fait, ainsi que nous nous en rendons tous compte, le recul des frontières matérielles du pays s'accompagne d'une expansion des installations urbaines, qui fait en même temps du Canada un pays de grandes villes. Cette tendance à l'agrandissement des centres métropolitains crée des problèmes particuliers, mais elle accroît incontestablement la demande des produits industriels et celle de la main-d'œuvre chez nous.

Nos mesures fiscales et monétaires continueront de tendre à encourager l'initiative, les placements et l'emploi. Je parlerai dans un instant de la politique fiscale. Quant à la politique monétaire, elle a eu un caractère nettement expansionniste. Durant 1954, les réserves en espèces des banques à charte ont été plus que suffisantes pour leur permettre de satisfaire à la demande de prêts. Les

banques ont donc pu être en mesure d'acheter sur le marché de nombreux titres d'État et, ainsi, d'ajouter aux avoirs en espèces du public. Cet élément et d'autres ont donné lieu à une baisse considérable des taux d'intérêt au Canada et à une hausse des cours des valeurs, ce qui a facilité le financement des immobilisations et d'autres dépenses au moyen des emprunts ou de la conversion de titres en espèces. Incidemment, les taux d'intérêt ont légèrement baissé au Canada depuis le début de 1955, tandis qu'ils ont eu tendance à monter aux États-Unis et ailleurs.

Les dépenses de l'État continueront également d'appuyer sensiblement la production et l'embauche au cours de l'année à venir. Le total des dépenses à l'égard de la défense ne diffèrera guère de celui de l'an dernier. Cette année, l'établissement de la voie maritime et l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent exigeront de fortes dépenses et stimuleront la production au sein d'autres industries. De plus, naturellement, les appuis à la production et à l'embauche qui tiennent de façon inhérente aux versements de pension, aux allocations familiales et à d'autres versements de bien-être, continueront d'augmenter au rythme de l'essor démographique. On prévoit un accroissement des dépenses des provinces et des municipalités. Il est aussi raisonnable de prévoir une récolte normale de céréales cette année, ce qui aura pour effet de stimuler le pouvoir d'achat dans les régions rurales.

Ces estimations de la demande future, tout imparfaites et approximatives qu'elles sont, confirment mon sentiment de confiance à l'égard de l'année qui s'ouvre. Elles laissent prévoir une année active de production, qui se traduira par une hausse des revenus et de l'embauche, et l'on peut prévoir en toute confiance une autre augmentation de la demande des biens de consommation. En somme, je me sens donc fondé à compter sur une augmentation dans l'ensemble du produit national en 1955, un peu au delà du niveau normal d'expansion. A supposer que les récoltes soient normales et qu'il ne se produise aucun événement défavorable imprévu, je m'attends à ce que notre production nationale brute en 1955 dépasse de 5 ou 6 p. 100 celle de 1954; autrement dit, elle devrait atteindre sinon légèrement dépasser 25 milliards et un quart, chiffre sur lequel je fonderai mes prévisions de revenus.

COMPTES DE L'ÉTAT 1954-1955

Je vais maintenant passer brièvement en revue les comptes de l'État pour l'année financière qui s'est terminée la semaine dernière. Ils sont exposés en détail dans le Livre blanc. Il convient, évidemment, de

rappeler aux députés qu'il se passera quelque temps avant que nos livres soient définitivement fermés et vérifiés; les chiffres que j'utilise ce soir sont donc sujets à révision.

Ces réserves faites, je puis exposer brièvement les résultats de l'année. Le montant global de nos recettes budgétaires s'établit à environ 4,107 millions, nos dépenses s'élèvent à environ 4,255 millions et le déficit de l'année est de quelque 148 millions.

Ces recettes de 4,107 millions sont inférieures d'environ 360 millions de dollars, soit 8 p. 100, au montant annoncé dans les prévisions établies il y a un an, et se chiffrent à environ 290 millions de moins que celles que nous avons recueillies en 1953-1954. Les recettes provenant des douanes, de la taxe de vente, des droits et taxes d'accise et les recettes d'origine non fiscale ont été légèrement inférieures aux prévisions. Cependant, les perceptions d'impôt sur le revenu des sociétés, de 190 millions inférieures au chiffre attendu, et le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers, de 60 millions inférieur aux prévisions, sont les deux principaux éléments de l'insuffisance générale des recettes par rapport aux prévisions. Les bénéfices des sociétés ont été sensiblement moins élevés qu'on ne le prévoyait lors de l'élaboration du dernier budget.

Dans son exposé budgétaire, l'an dernier, mon prédécesseur prévoyait des dépenses et des recettes qui devaient presque exactement s'équilibrer. Il précisait, toutefois, que ses prévisions se fondaient sur deux hypothèses: une récolte normale et une reprise prochaine du rythme normal de notre expansion industrielle. Il disait explicitement que, si ces conditions n'étaient pas remplies, on pourrait enregistrer un déficit de 2 ou 3 p. 100. Or, comme le savent les députés, la récolte de blé a été faible, la plus faible depuis 17 ans, et le retour à un rythme normal d'expansion industrielle s'est fait moins rapidement que nous n'espérions. Il en résulte que nous avons un déficit, égal à 3½ p. 100 de nos dépenses.

L'an dernier, les dépenses se sont élevées à 4,255 millions, soit 205 millions, ou 4½ p. 100, de moins que l'on avait prévu et 95 millions de moins que l'ensemble des dépenses de l'année précédente. Les dépenses affectées à la défense se sont élevées à 1,700 millions. Tout en étant inférieures de 160 millions, soit 8 p. 100, aux dépenses de l'année 1953-1954, elles n'en ont pas moins constitué 40 p. 100 du total des dépenses budgétaires. Les dépenses d'ordre civil, ou n'intéressant pas la défense, se sont élevées à environ 2 milliards et demi. Là-dessus, environ 775 millions, soit 30 p. 100, ont été dépensés au titre des allocations familiales,

d'autres services intéressant l'hygiène, l'assistance et la sécurité sociales, et des prestations aux anciens combattants. De plus, nous avons versé une somme d'environ 350 millions fournie par la caisse de la sécurité de la vieillesse. L'intérêt et les autres charges relatifs au service de la dette publique se sont élevés à plus de 500 millions, soit 20 p. 100 du total; les subventions et les versements au titre de la location de domaines fiscaux, que nous avons effectués aux provinces, ont été de 360 millions, soit 15 p. 100. Bref, les deux tiers de nos dépenses d'ordre civil ont servi à payer les services d'assistance et de sécurité sociales, le service de la dette publique, les subventions et les versements fiscaux aux provinces.

Outre ces dépenses pour services gouvernementaux qui sont comprises dans les comptes budgétaires, nous avons, comme d'habitude, consenti des prêts et des avances considérables et fourni d'importantes sommes pour une variété d'autres fins autorisées et essentielles. J'aimerais dire un mot de ces transactions non budgétaires et de leurs répercussions sur la situation de notre encaisse.

Au cours de l'année financière, les dépenses non budgétaires se sont élevées à 290 millions. Pour y faire face, nous disposions de 490 millions d'origine non budgétaire, dont 205 millions provenant de divers comptes de rentes, d'assurances et de pensions que le gouvernement détient et administre, et 220 millions, du remboursement de prêts et d'avances.

Compte tenu du déficit budgétaire de 148 millions de dollars et du solde net de 200 millions provenant de transactions non budgétaires, une somme d'environ 50 millions de dollars était disponible en vue de la réduction de la dette. En utilisant ce montant et en abaissant d'environ 150 millions de dollars les soldes de caisse considérables que nous détenions au début de l'année, nous avons réduit de 200 millions de dollars, au cours de l'année, la dette fondée détenue par le public.

Les opérations du Gouvernement relatives à la dette publique durant l'année écoulée comprennent le rachat ou le refinancement d'une forte somme d'obligations. Le rachat des troisième et quatrième emprunts de la victoire, au montant de 2 milliards, comportait les deux plus importantes opérations de remboursement de notre histoire. Les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada, série 9, s'élevaient à 767 millions de dollars, représentant la plus forte augmentation nette d'obligations d'épargne entre les mains du public canadien pour toute année depuis l'inauguration de ce genre de valeurs il y a neuf ans. Au cours de l'année, le montant

des bons du Trésor en circulation a accusé un accroissement net de 240 millions de dollars traduisant le désir du Gouvernement d'intensifier l'activité du marché canadien pour les valeurs à court terme. Outre le remboursement des bons du Trésor qui arrivaient périodiquement à échéance, les émissions de nouveaux titres se sont élevées en tout à 4 milliards 610 millions de dollars et nous avons racheté les titres échus ou appelés et en avons acquis d'autres pour notre fonds d'amortissement et nos comptes de placement de valeurs formant un total global de 4 milliards 810 millions de dollars. En conséquence, nous avons pu, comme je l'ai signalé, réduire notre dette fondée non échue, détenue par le public, d'un montant de 200 millions de dollars.

Les taux d'intérêt ont baissé durant l'année. Au début de 1954, les obligations du Canada à long terme qui étaient vendues avaient un rapport d'environ 3.75 p. 100. Depuis deux mois, le taux est inférieur à 3.20. Les taux des bons du Trésor ont également fléchi. Il y a un an le taux relatif aux bons de trois mois était d'environ 1.60 p. 100. Le taux courant est d'environ 1.15 p. 100. Il y a un an, le taux moyen d'intérêt à l'égard de la totalité de la dette de l'État était de 2.86 p. 100. Il est présentement de 2.74.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Les relations fédérales-provinciales sont actuellement un sujet de préoccupation et d'intérêt particuliers. Elles constituent un des problèmes les plus importants qui nous confrontent aujourd'hui en tant que nation. Je n'ai pas l'intention de faire une revue détaillée de ces relations en ce moment, ni de proposer de révisions aux ententes actuelles ou de mesures pour les remplacer. Nous nous rencontrerons avec les représentants des provinces vers la fin de ce mois-ci en vue de préparer le travail d'une conférence fédérale-provinciale plénière sur les questions fiscales qui aura lieu plus tard cette année. Pour notre part, nous assisterons à ces réunions avec un esprit ouvert; je ne voudrais donc pas préjuger les questions et les problèmes que nous examinerons alors.

Le gouvernement dans un État fédéral est une question extrêmement complexe et le domaine des relations fédérales-provinciales sur le plan financier en offre le meilleur exemple. Divers porte-parole des provinces ont exprimé des opinions de temps à autre sur ces questions. Certains ont proposé que le gouvernement fédéral accroisse ses versements aux provinces; d'autres ont demandé au gouvernement fédéral d'assumer d'autres responsabilités ou d'acquitter une partie im-

portante des frais qu'elles entraînent. Certains ont insisté pour qu'on revienne à ce qu'ils croient être les intentions primitives des auteurs de notre constitution; d'autres ont préconisé une nouvelle répartition officielle des obligations et pouvoirs fiscaux.

Il m'est difficile d'imaginer une nouvelle répartition des pouvoirs fiscaux, ou une définition plus précise des sources de revenu qui soit propre à répondre à toute éventualité future. S'il en est ainsi, les ententes de durée moyenne, conclues librement et devant être renouvelées ou étudiées de nouveau à intervalles réguliers, comportent de précieux avantages. Je crois que par ce moyen nous en arriverons plus vraisemblablement à des solutions raisonnables et satisfaisantes.

Autant que je sache, personne n'a jamais soutenu que la formule du loyer fiscal ait donné satisfaction à tous égards; il serait cependant très injuste de sous-estimer les nombreux avantages que le pays en a retirés. Ces ententes constituent une expérience remarquable et intéressante dans le domaine de la collaboration entre gouvernements, et les différends qui en ont parfois résulté ne doivent pas nous faire oublier les précieux avantages que cette collaboration a valus aux gouvernements provinciaux et à la population du Canada.

En avisant à notre ligne de conduite future, nous devons espérer et compter que l'expansion de notre économie continuera d'assurer, à tous les échelons de gouvernement, des sources suffisantes de recettes fiscales. A mon avis, nous devons rechercher une formule d'ententes fiscales fédérales-provinciales propre à assurer, de la façon la plus juste et la plus efficace possible, tous les revenus nécessaires, une formule qui réduira au minimum les superpositions et supprimera toute incertitude pour l'ensemble des contribuables, une formule qui permettra de dépenser les recettes ainsi obtenues de façon à assurer le service public le plus étendu possible et protégera pleinement, en même temps, l'autonomie provinciale comme le veut notre constitution. Le degré où nous réussirons à joindre ces éléments donnera la mesure de notre science collective du gouvernement.

Je n'ai pas jugé nécessaire, pour l'instant, de traiter d'une façon tant soit peu détaillée de la solution intervenue en ce qui concerne les dégrèvements admissibles au titre de l'impôt sur le revenu personnel prélevé par la province de Québec. La chose a été expliquée à la Chambre par le premier ministre le 17 janvier dernier. Qu'il me suffise d'ajouter qu'aucune autre province n'a exprimé le désir d'abandonner l'accord conclu entre elle et le pouvoir central pour le remplacer par un accord analogue à celui qui est intervenu

entre ce dernier et la province de Québec. Parmi les résolutions que j'entends déposer ce soir se trouveront celles qui sont destinées à donner suite aux dispositions dont le premier ministre faisait part en janvier dernier.

On me permettra d'ajouter ici que presque tous les Canadiens, j'en ai la certitude, sont extrêmement heureux à la pensée que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) présidera la conférence avec les premiers ministres des provinces.

PROGRAMME FISCAL

J'en viens maintenant aux principes généraux dont doit s'inspirer, cette année, notre programme fiscal.

Personne ne me contredira, je pense, si j'affirme que lorsque l'emploi et les revenus se maintiennent à un niveau élevé et que l'économie progresse à une allure normale et saine, il y a lieu d'équilibrer parfaitement notre budget, et d'en réserver même un montant modique destiné à amortir la dette.

On conviendra aussi, je pense, qu'en période de hausse éruptive, alors que nos ressources subissent des pressions excessives nées de la demande exceptionnelle, et alors que l'inflation menace, la fiscalité, jointe à d'autres mesures appropriées, doit jouer le rôle d'un frein économique. Inversement, en période de ralentissement du progrès économique, l'économie elle-même n'étant pas intégralement utilisée, il n'y a pas lieu de se préoccuper outre mesure d'un modeste déficit budgétaire.

Qu'on me permette d'ajouter tout de suite qu'à mon sens la fiscalité ne constitue pourtant pas le seul et unique moyen de favoriser la stabilité ou l'expansion économique. Le programme fiscal ne représente qu'un des nombreux moyens tendant à cette fin. La politique monétaire, la politique commerciale et les programmes visant le développement des ressources et le maintien du revenu essentiel sont également importants et, dans certaines circonstances, peuvent exercer une influence beaucoup plus grande. Ce qui importe, c'est que le Gouvernement ait recours à tous les moyens et instruments utiles dont il dispose et les oriente vers l'objectif fondamental de tout programme économique, c'est-à-dire l'expansion graduelle de la richesse et du bien-être, de l'emploi et du revenu de la population du Canada. Je ne veux pas non plus donner l'impression que cela incombe aux gouvernements seulement. Le sain développement de l'économie canadienne est l'affaire de tous.

Toutefois, le programme fiscal est l'un des nombreux et importants moyens d'encourager l'expansion de la richesse et du bien-être. Je me propose de recommander à la Chambre un programme fiscal et un régime d'impôts qui permettraient d'équilibrer le budget dans les circonstances équivalant à un haut niveau de rendement et d'emploi.

Il y a plusieurs façons de définir ce que nous entendons par haut niveau d'emploi et de revenus, comme il y a aussi différents moyens de prévoir ce qu'un certain régime fiscal tirera d'un niveau donné d'activité. Ce n'est pas un exercice facile, mais je le ferai en termes simples sans ajouter toutes les réserves,—les "si" et les "mais",—qui peut-être ne devraient pas être omises.

L'année 1953 a été bonne, la meilleure que nous ayons jamais connue. Le produit national brut s'est chiffré, cette année-là, par 24.4 milliards de dollars. Notre effectif ouvrier, nos compétences administratives et spécialisées et notre stock de biens de production devaient s'accroître et s'améliorer. Par conséquent, notre aptitude à produire des biens et des services devrait normalement se développer. Si nous avions connu une telle expansion l'année dernière, le produit national brut de 1954 aurait été d'un peu plus de 25 milliards. Il n'a été en réalité que de 24 milliards.

S'il était possible d'avoir une reprise d'activité accompagnée d'un rythme normal de progrès, le produit national brut s'établirait, en 1955, à un peu plus de 26 milliards. Je vais donc proposer un régime fiscal qui, d'après l'estimation la plus minutieuse qui me soit possible, nous donnerait un budget équilibré, si le produit national brut s'établissait à environ 26 milliards.

Ainsi que je le disais tantôt, il n'est pas facile de prévoir les recettes quand la situation économique évolue. Dans l'ensemble, notre régime fiscal est progressif, ce qui veut dire que le produit de l'impôt a tendance à s'accroître plus rapidement (et à baisser plus rapidement) que l'ensemble du revenu national. La vitesse à laquelle nos recettes augmentent ou diminuent dépend, dans une large mesure, des changements qui interviennent dans les divers éléments dont est constitué le revenu national global.

Après avoir considéré de près toutes les données pertinentes, j'en suis venu à la conclusion que notre régime fiscal actuel produirait près de 4,550 millions de recettes, si le

produit national brut atteignait 26 milliards. Je ne m'attends pas, je l'ai déjà dit, que la cadence moyenne soit aussi élevée pour l'ensemble de 1955, mais j'ai bon espoir que nous atteindrons cette cadence avant la fin de la présente année financière. Pour les fins de la prévision de nos recettes réelles, je vais supposer, comme je le disais précédemment, que nous aurons réalisé, pour la présente année civile, un produit national brut de 25 milliards un quart, ce qui portera nos recettes fédérales à environ 4,350 millions.

Si la Chambre y consent à l'unanimité, je vais consigner au hansard un tableau indiquant mon estimation des recettes pour l'année qui vient de se terminer ainsi que des recettes pour la prochaine année sans modifications fiscales.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Harris: Voici le tableau:

TABLEAU I		
Revenu avant les modifications (en millions de dollars)	1954-1955 (chiffres préliminaires)	1955-1956 (prévisions)
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,176	\$1,235
Impôt sur le revenu des non-résidents	61	65
Impôt sur le revenu des sociétés	1,008	1,085
Droits successoraux	42	45
Droits de douane	393	410
Droits d'accise	227	238
Taxe de vente	576	600
Autres taxes d'accise ...	254	265
Impôts divers	16	17
Total des recettes fiscales	3,753	3,960
Recettes non fiscales et crédits	354	390
	\$4,107	\$4,350

Le budget principal des dépenses déjà déposé comporte un montant de 4,360 millions de dollars. Le Gouvernement a maintenu ses efforts en vue d'atteindre à une économie et à une efficacité maximums dans le fonctionnement des services de l'État. Grâce à la collaboration de tous mes collègues, il a été possible d'effectuer cette année une réduction du budget principal des dépenses, la première depuis sept ans. Les dépenses de dix ministères comportent des réductions par rapport à l'an dernier. La diminution des crédits a été effectuée après avoir tenu compte des augmentations automatiques, au cha-

[L'hon. M. Harris.]

pitre de la sécurité sociale, attribuables à l'accroissement de notre population. Afin d'aider à maintenir l'embauchage, on n'a rien retranché au programme organisé de travaux publics utiles et nécessaires. En effet, si nous incluons les prêts aux organismes de l'État, nous constatons qu'il est prévu, pour l'année en cours, une augmentation sensible des dépenses au titre des travaux publics. Des dispositions financières sont également prises en vue de l'expansion normale des services de l'État destinés à assurer l'essor de notre économie. Voilà pourquoi on a proposé de plus fortes dépenses au chapitre des recherches, des services destinés à favoriser l'exploitation des ressources, ainsi que de l'administration et de la mise en valeur de nos régions septentrionales.

Nous nous sommes efforcés de réduire les dépenses par des économies au titre des frais d'administration et de frais généraux. Durant l'année à venir des économies importantes seront réalisées au chapitre de l'intérêt grâce à un nouveau financement d'emprunts à des taux d'intérêt moins élevés. On a pris d'autres mesures visant à faire régner une judicieuse économie dans l'emploi du personnel des services de l'État. Les méthodes administratives font l'objet d'une étude constante en vue de supprimer le gaspillage et d'accroître l'efficacité. Il n'y aura aucun relâchement dans ces efforts. Mieux nous réussirons à établir un régime économique et efficace, eu égard aux frais d'exploitation, mieux nous serons en mesure d'assurer les services nécessaires et d'entreprendre l'exécution de programmes pratiques de nature à favoriser l'expansion et la prospérité de notre économie.

Il y aura, évidemment, des crédits supplémentaires. D'autre part, un bon nombre des 500 crédits différents qui figurent au budget des dépenses resteront, comme d'habitude, soit totalement soit partiellement inemployés. Une étude attentive de tous ces facteurs m'a amené à conclure qu'on peut raisonnablement estimer nos dépenses réelles pour la prochaine année à 4 milliards 300 millions de dollars. D'après les méthodes de comptabilité que nous avons suivies dans le passé, je pourrais m'attendre à un excédent d'environ 50 millions de dollars aux taux actuels des impôts.

Je voudrais ici, toutefois, parler de l'administration de la caisse de la sécurité de la vieillesse. Les honorables députés se rap-

pelleront que le Parlement a institué en 1951 ce régime et cette caisse dont le fonctionnement a débuté par étapes au cours de 1952. La caisse est alimentée par une taxe de vente de 2 p. 100, un impôt sur le revenu des sociétés de 2 p. 100 et un impôt sur le revenu des particuliers de 2 p. 100, la contribution maximum des particuliers étant de \$60.

Le tableau suivant que je prie la Chambre de me permettre de consigner au hansard fait voir le montant et la répartition du déficit annuel de la caisse.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Harris: Voici le tableau:

TABLEAU II				
Caisse de sécurité de la vieillesse (en millions de dollars)				
Années finan- cières	Revenus	Verse- ments	Déficit	Dispositions prises à l'égard du déficit
1951-1952	26	76	50	Imputé sur le compte des dépenses courantes
1952-1953	224	323	99	Défaillié de la réserve de l'actif productif
1953-1954	293	339	46	Reporté à titre de prêt temporaire
1954-1955*	291	353	62	Reporté à titre de prêt temporaire

*Préliminaires—Les chiffres définitifs ne seront disponibles qu'à la clôture des comptes de 1954-1955.

Le déficit de la caisse pour l'année qui vient de se terminer est d'environ 62 millions de dollars et je m'attends qu'il atteigne à peu près le même montant au cours de l'année à venir.

Nous avons maintenant trois ans d'expérience en ce qui concerne l'administration de la caisse et j'estime qu'il y aurait lieu maintenant de prendre des dispositions pour combler le déficit chaque année. Je me propose donc de demander au Parlement l'autorisation d'amortir l'emprunt provisoire pour l'année 1953-1954 en le portant au compte des dépenses courantes pour l'année 1954-1955. J'inviterai également le Parlement, au moyen des crédits supplémentaires de juin, c'est-à-dire lorsqu'on connaîtra exactement le déficit de 1954-1955, d'imputer celui-ci sur le compte des dépenses de l'année en cours.

Ces opérations, une fois terminées, se traduiront par une augmentation de 46 millions de dollars du déficit budgétaire de l'année que vient de se terminer; c'est dire qu'au lieu d'être de 148 millions, comme je

l'ai indiqué précédemment et dans le Livre blanc, le déficit rectifié sera de 194 millions de dollars. Il en résultera également que les dépenses estimatives pour l'année courante passeront de 4 milliards, 300 millions, chiffre que j'ai mentionné tout à l'heure, à 4 milliards, 362 millions.

Ayant prévu, sans tenir compte d'aucune modification fiscale, des recettes de 4 milliards 350 millions de dollars, contre des dépenses de 4 milliards 362 millions, je devrais donc envisager, pour cette année, un déficit de 12 millions de dollars. Toutefois si l'emploi, les revenus et les affaires atteignaient le niveau d'activité souhaitable, se traduisant par un produit national brut d'environ 26 milliards, notre régime d'imposition actuel rendrait un excédent considérable. Étant donné les circonstances, j'estime raisonnable de prévoir cette conjoncture et d'effectuer maintenant quelques réductions modérées d'impôts.

Nous serons comme d'habitude appelés à consentir, indépendamment du budget, un certain nombre d'avances et de prêts autorisés pour lesquels il nous faudra trouver des espèces. Les besoins au titre du capital des chemins de fer Nationaux du Canada sont financés initialement au moyen d'avances de l'État. En 1955, ces besoins s'élèveront peut-être à 150 millions de dollars. Les prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront d'environ 50 millions et il faudra probablement un autre montant de 40 à 50 millions pour des avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement. En outre, il faudra des fonds pour d'autres sociétés de la Couronne et pour d'autres comptes de fonds de roulement de ministères, pour des prêts à des anciens combattants et d'autres fins autorisées. De plus, je prévois qu'il y aura d'importants déboursés nets du compte de remplacement du matériel de défense.

D'autre part, nous obtiendrons des recettes en espèces provenant du remboursement de divers prêts et avances et de divers comptes de rentes, d'assurance et de pensions que l'État administre. Les changements qui se produiront au cours de l'année dans le fonds des changes ne peuvent être prévus avec exactitude. Cependant, à tout prendre, je prévois qu'exclusion faite de nos opérations au titre de la dette fondée et du fonds des changes et des besoins nets des chemins de fer Nationaux du Canada, les comptes non

budgétaires se solderont à peu près en équilibre.

MODIFICATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES

Je passe maintenant aux propositions fiscales concrètes. Le fardeau de nos impôts actuels est, je crois, réparti d'une façon assez équitable et raisonnable. Le problème qui se pose consiste donc à répartir les dégrèvements que je puis recommander avec toute l'équité possible. Toutefois, en plus de vouloir être aussi juste que possible, je trouve souhaitable que les dégrèvements soient faits là où ils serviront à encourager l'activité commerciale et à favoriser l'embauche.

IMPÔTS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

Il est avéré que dans une large mesure notre expansion industrielle d'après-guerre a été financée grâce aux revenus des sociétés qui ont été retenus pour accroître la production et créer plus d'emplois. Notre barème actuel d'impôts sur les bénéfices des sociétés est très élevé. Le barème régulier absorbe presque la moitié des revenus des entreprises commerciales. Je partage l'opinion de mon prédécesseur d'après laquelle, dans l'intérêt de l'avenir du Canada,—c'est-à-dire de nous tous,—ce barème devrait être abaissé au gré des circonstances. De sains et prudents programmes ministériels relativement aux entreprises d'affaires favorisent l'essor et l'expansion de tout le pays.

À la lumière de ces considérations, je propose de réduire le barème régulier d'imposition des sociétés du niveau actuel de 49 p. 100 à 47 p. 100, à compter du 1^{er} janvier 1955. Pour une année entière, cette mesure réduira les revenus d'environ 43 millions et la perte de revenus au titre de la présente année fiscale s'établira à quelque 28 millions.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

L'impôt sur le revenu des particuliers est notre principale source de revenu. Il s'agit aussi d'un impôt progressif; l'assiette en est largement répartie et il touche directement plus de 3,800,000 contribuables distincts. Il est établi de telle sorte que les modifications du barème à la hausse ou à la baisse, influent rapidement sur le volume des revenus des particuliers. C'est à ce domaine que je pro-

pose d'attribuer la plus forte part de l'allègement que nous pouvons accorder cette année.

Je recommande l'adoption d'un nouveau barème d'imposition qui réduira de 12 ou 13 p. 100 l'impôt payable par 85 p. 100 des contribuables. On obtiendra ce résultat en réduisant de 2 le chiffre des taux d'imposition pour chacune des tranches de revenu. La réduction maximum de l'impôt à verser sera de 13.3 p. 100. Tout contribuable marié dont le revenu ne dépasse pas environ \$5,000 bénéficiera d'une réduction d'au moins 12 p. 100. Au delà de ce montant, la réduction s'amenuise graduellement pour ne représenter que 2.8 p. 100 aux paliers de revenu les plus élevés.

Ces modifications, comme c'est l'habitude, entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1955. Pour la grande majorité des contribuables, les retenues d'impôt sur le revenu à la source seront réduites de 12 ou 13 p. 100 à compter de leurs chèques de paye de juillet. Pour l'année civile 1955, la réduction du montant global de l'impôt acquittable représentera exactement la moitié des chiffres que j'ai mentionnés, vu que les contribuables auront acquitté l'impôt selon l'ancien barème pendant le premier semestre et selon le nouveau, durant le second semestre.

Cette réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers ne s'applique qu'à l'impôt régulier sur le revenu établi selon un barème progressif d'imposition et exclut cette portion de l'impôt sur le revenu qui est perçue sous le régime de la loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse et l'impôt spécial de 4 p. 100 qui frappe les revenus provenant de placements. La perte que représente ce dégrèvement pour le Trésor sera de 128 millions pour une année entière et de 85 millions pour la présente année financière.

Du consentement de la Chambre, je consigne au hansard les tableaux ordinaires indiquant l'impôt payable aux divers paliers de revenus pour l'année civile 1954, l'année civile 1955 et pour une période complète de douze mois.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Harris: Voici les tableaux:

TABLEAU III

EFFETS DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
CÉLIBATAIRES

Revenu	Impôt payé pour 1954	Impôt pour 1955 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction pour l'année entière
\$	\$	\$	\$	p. 100
1,000.....	—	—	—	—
1,500.....	75	70	65	13.3
2,000.....	150	140	130	13.3
2,500.....	235	220	205	12.8
3,000.....	320	300	280	12.5
3,500.....	415	390	365	12.0
4,000.....	510	480	450	11.8
5,000.....	700	660	620	11.4
7,500.....	1,270	1,205	1,140	10.2
10,000.....	1,960	1,870	1,780	9.2
15,000.....	3,760	3,620	3,480	7.4
20,000.....	5,960	5,770	5,580	6.4
30,000.....	10,660	10,370	10,080	5.4
50,000.....	21,814	21,324	20,834	4.5
75,000.....	37,264	36,524	35,784	4.0
100,000.....	53,714	52,724	51,734	3.7
200,000.....	126,414	124,424	122,434	3.1
400,000.....	283,114	279,124	275,134	2.8

Remarque:

- (1) L'impôt de sécurité de la vieillesse de 2 p. 100 du revenu imposable (impôt maximum de \$60) s'ajoute aux montants précités.
- (2) Dans le calcul des impôts ci-dessus, on tient pour acquis que dans le cas des revenus dépassant \$30,000, la partie des revenus excédant \$30,000 provient de placements, mais il n'a pas été tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporation.

TABLEAU IV

EFFETS DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
PERSONNE MARIÉE—SANS PERSONNES À CHARGE

Revenu	Impôt payé pour 1954	Impôt pour 1955 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux	Pourcentage de réduction pour l'année entière
\$	\$	\$	\$	p. 100
2,000.....	—	—	—	—
2,500.....	75	70	65	13.3
3,000.....	150	140	130	13.3
3,500.....	235	220	205	12.8
4,000.....	320	300	280	12.5
5,000.....	510	480	450	11.8
7,500.....	1,030	975	920	10.7
10,000.....	1,660	1,580	1,500	9.6
15,000.....	3,360	3,230	3,100	7.7
20,000.....	5,510	5,330	5,150	6.5
30,000.....	10,160	9,880	9,600	5.5
50,000.....	21,264	20,784	20,304	4.5
75,000.....	36,664	35,934	35,204	4.0
100,000.....	53,064	52,084	51,104	3.7
200,000.....	125,714	123,734	121,754	3.2
400,000.....	282,364	278,384	274,404	2.8

Remarque:

- (1) L'impôt de sécurité de la vieillesse de 2 p. 100 du revenu imposable (impôt maximum de \$60) s'ajoute aux montants précités.
- (2) Dans le calcul des impôts ci-dessus, on tient pour acquis que dans le cas des revenus dépassant \$30,000, la partie des revenus excédant \$30,000 provient de placements, mais il n'a pas été tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporation.

TABLEAU V

EFFETS DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
PERSONNE MARIÉE AYANT DEUX ENFANTS ADMISSIBLES AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Revenu	Impôt payé pour 1954	Impôt pour 1955 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction pour l'année entière
\$	\$	\$	\$	p. 100
2,300.....	—	—	—	—
2,500.....	30	28	26	13.3
3,000.....	105	98	91	13.3
3,500.....	184	172	160	13.0
4,000.....	269	252	235	12.6
5,000.....	453	426	399	11.9
7,500.....	964	912	860	10.8
10,000.....	1,582	1,505	1,428	9.7
15,000.....	3,240	3,113	2,986	7.8
20,000.....	5,375	5,198	5,021	6.6
30,000.....	10,010	9,733	9,456	5.5
50,000.....	21,099	20,622	20,145	4.5
75,000.....	36,484	35,757	35,030	4.0
100,000.....	52,869	51,892	50,915	3.7
200,000.....	125,504	123,527	121,550	3.2
400,000.....	282,139	278,162	274,185	2.8

Remarque:

- (1) L'impôt de sécurité de 2 p. 100 du revenu imposable (impôt maximum de \$60) s'ajoute aux montants précités.
- (2) Dans le calcul des impôts ci-dessus, on tient pour acquis que dans le cas des revenus dépassant \$30,000, la partie des revenus excédant \$30,000 provient de placements, mais il n'a pas été tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporation.

Dans le domaine de l'impôt sur le revenu, il y a lieu de faire un certain nombre de légers changements. Plusieurs de ces changements se trouvent dans les résolutions. Peut-être pourrais-je en expliquer quelques-uns.

Notre loi de l'impôt sur le revenu frappe d'un impôt spécial de 4 p. 100 le revenu du portefeuille-titre,—c'est-à-dire des placements. Les bénéfices découlant de l'exploitation d'une entreprise sont, il va sans dire, du revenu gagné et ne sont pas assujétis à cet impôt. Pour ce qui est des revenus des loyers tirés de la possession et de la gestion de biens immobiliers, il a été jugé impossible d'établir une formule constante pour définir "l'exploitation d'une entreprise". Je propose donc que le revenu touché sous forme de loyers de biens immobiliers soit exclu du champ d'imposition auquel s'applique l'impôt spécial de 4 p. 100 sur le revenu de placements. La perte de recettes qui en découlera sera d'en-

[L'hon. M. Harris.]

viron \$700,000 pour une année complète et d'environ \$300,000 pour la présente année financière.

Une mesure modificatrice sera présentée en vue d'autoriser, comme dépense au titre d'affaires, les frais afférents à l'emprunt d'argent et à l'émission d'actions. Cette déduction s'appliquera à des dépenses telles que les honoraires professionnels, les frais d'impresion et autres frais semblables, mais ne s'étendra pas à l'escompte d'obligations ni aux commissions relatives à la vente de titres.

Le bill modificateur prévoira un impôt sur les sociétés qui, à l'avenir, paieront des dividendes prélevés sur les surplus "désignés" à des non-résidents ou à des personnes exemptes d'impôt, dans le cas où le contrôle de ladite société a été acquis depuis le 31 décembre 1954. Le taux de l'impôt à l'égard de telles sociétés sera de 15 p. 100 et sera calculé en fonction du montant des

dividendes versés à la personne qui en a le contrôle.

Pour les périodes financières expirant en 1956 et plus tard, le revenu des loyers excédant 10 p. 100 du revenu brut fera perdre à une société le statut de "corporation de placements appartenant à des non-résidents". De même, la perception de revenu de l'exploitation de navires ou d'aéronefs privera une société du statut de "corporation opérant à l'étranger".

A compter de demain, les paiements versés à des non-résidents pour coupes de bois effectuées au Canada seront assujétis à notre taxe régulière de 15 p. 100. Cette mesure comblera une lacune de la loi actuelle.

Nos lois fiscales renferment des dispositions spéciales ayant pour objet de stimuler les industries du pétrole, du gaz et de l'extraction minière. On a eu pour principe, depuis quelques années, de reviser ces dispositions chaque année et d'en étendre annuellement l'application. Cette façon de procéder offre certains avantages mais, d'un autre côté, laisse planer quelque incertitude sur l'avenir. Ces quelques derniers mois, j'ai beaucoup réfléchi au rôle que jouent ces stimulants et à l'importance de ces deux industries pour l'avenir du Canada. J'estime que ces dispositions spéciales en matière d'impôts ont clairement établi leur utilité comme moyen de favoriser l'expansion; je propose donc d'en faire maintenant un élément permanent de notre loi. Ma déclaration générale comporte une exception d'importance secondaire. Les crédits fiscaux spécialement autorisés par décret du conseil pour fins de fonçage profond de puits d'essai ne seront pas maintenus au delà de la présente année.

Outre les changements que je viens de mentionner relatifs à l'impôt sur le revenu, le bill modificateur renfermera de nombreux changements d'ordre technique et d'application moins générale.

Un mot seulement maintenant des droits successoraux. Dans l'exposé budgétaire de l'an dernier, le Gouvernement déclarait son intention de remanier complètement la loi et invitait les intéressés à exposer leurs opinions sur la question. Nous avons reçu des mémoires et commentaires utiles, à la suite desquels nous sommes à rédiger et à élaborer une nouvelle mesure. La tâche s'est révélée un peu plus difficile et plus longue que nous ne l'avions prévu. Le nouveau bill ne sera pas prêt assez tôt pour que nous puissions le déposer au cours de la présente session, mais j'espère qu'il sera prêt l'an prochain. Dans l'intervalle, la présente loi restera inchangée.

LE TARIF DOUANIER

Les résolutions que je sou mets ce soir à la Chambre renferment un certain nombre de

modifications douanières; la plupart, cependant, sont d'une nature bien connue. Un grand nombre portent surtout sur la forme, de sorte que le texte de certains postes du tarif soit conforme aux nouvelles pratiques commerciales et à la technologie nouvelle. D'autres modifications rendent permanentes certaines réductions temporaires de nos droits douaniers relatifs à des matières importées pour l'usage de manufactures canadiennes,—réductions effectuées par le passé, à titre d'essai, par décrets du conseil. D'autres encore comportent de nouvelles réductions tarifaires.

Aucune des modifications douanières proposées n'a trait à des articles qui rapportent un revenu important; dans l'ensemble, tous ces changements n'influenceront guère sur le revenu. Certaines modifications ont cependant un certain intérêt général.

Une de celles-ci a trait aux Canadiens qui reviennent de l'étranger. La Commission du tarif a récemment décidé que les Canadiens qui reviennent ainsi de l'étranger ne peuvent considérer comme biens de colons les effets personnels et les articles de ménage qu'ils rapportent; il faut donc élaborer une nouvelle disposition à leur égard. Nous ne voudrions pas, j'en suis sûr, susciter des difficultés aux Canadiens qui veulent rentrer au pays après avoir travaillé ou étudié à l'étranger. En conséquence, je propose que nous accordions à tous les Canadiens qui reviennent ainsi au pays des avantages semblables à ceux dont jouissent actuellement les membres des forces armées et les employés de l'État qui ont été affectés à l'étranger pendant plus d'un an.

En tâchant d'adapter notre tarif douanier aux changements techniques, nous avons considérablement remanié deux catégories d'articles, celle des sirops de sucre et des mélasses, et celle des pièces d'avions. Dans le premier de ces deux domaines, abstraction faite d'une seule réduction intentionnelle, nous ne nous proposons pas de modifier le tarif qui a cours depuis quelques années. Pour ce qui est de la deuxième catégorie, il y a plusieurs réductions.

Les cultivateurs profiteront, directement ou indirectement, d'un certain nombre de ces réductions. Les droits sont abaissés ou supprimés à l'égard des éleveuses d'animaux de ferme, de certains ingrédients de provende, des semences de patates, de l'outillage pour la préparation des volailles, et ainsi de suite.

Plusieurs articles intéresseront l'industrie de la pêche, en particulier la suppression des droits à l'égard des vaisseaux de pêche longs de plus de cent pieds, et la réduction des droits à l'égard des fabriques de farine de poisson et de l'outillage de cuisson du poisson.

Deux articles des résolutions présentées ce soir découlent de rapports de la Commission du tarif. Il y a quelques années, la Commission a revu toute l'annexe relative aux matières plastiques et a proposé une série de remaniements des droits, que le Parlement a adoptée en 1952. Naturellement, dans l'interval, des changements sont survenus dans l'industrie des matières plastiques qui se développe rapidement. Certains de ces changements ont été, de fait, prédits en 1952 et j'ai reçu récemment un rapport supplémentaire que mon prédécesseur avait demandé à la Commission de préparer sur le polyéthylène et ses produits. Le rapport recommande la suppression du droit d'entrée en franchise des résines polyéthyléniques et la perception d'un droit de dix p. 100 à ce titre, ainsi que certaines modifications consécutives en ce qui concerne les produits tirés du polyéthylène. Ayant étudié le rapport, j'ai décidé de recommander la perception d'un droit de 7½ p. 100 ainsi que les modifications consécutives nécessaires. En outre les résines phénolaldéhydriques, actuellement admises en franchise, sont frappées d'un droit de 7½ p. 100, sauf lorsqu'elles sont utilisées pour la fabrication du contre-plaqué. Le nouveau droit est conforme à ceux qui étaient perçus en 1952.

Je dépose ce soir deux rapports de la Commission du tarif. Le premier, celui dont je viens de parler, a trait au polyéthylène, les résolutions de ce soir étant, dans une large mesure, destinées à donner suite aux vœux qui y sont exprimés. Le second, qui intéresse le glycol-éthylène, recommande l'augmentation d'un droit consolidé aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il faudrait donc, sous le régime de celui-ci, renégocier le taux, sans quoi les pays signataires de l'Accord en cause pourraient rapporter des concessions douanières précieuses pour nos exportateurs. Peut-être faudra-t-il inscrire ce poste,—voire un ou deux autres,—aux résolutions budgétaires sous forme d'amendement lorsqu'on en sera à l'étude en comité.

J'ai l'intention, suivant en cela l'exemple de mon prédécesseur, de soumettre à l'occasion certains postes ou articles du tarif des douanes à la Commission du tarif. C'est une façon, d'ailleurs fort importante, de conformer notre tarif douanier à l'évolution technique ou industrielle. L'Accord général, sous sa forme nouvellement revue et corrigée, nous permet ici un peu plus de liberté qu'autrefois. Je ne voudrais toutefois pas qu'on conclue de mes propos à une éventuelle modification générale de notre régime commercial actuel.

Je songe actuellement à soumettre à la Commission du tarif deux articles périmés du tarif douanier, l'un qui intéresse les produits

chimiques et l'autre les produits sidérurgiques primaires. Le premier de ces deux articles est peut-être celui qu'il importe le plus de reviser, parce que l'industrie chimique a changé et s'est développée si rapidement, mais le tarif du fer primaire et de l'acier a été rédigé il y a de nombreuses années et doit de toute nécessité être révisé. Je me propose aussi de prier la Commission du tarif d'examiner l'article relatif aux pommes de terre. Cette denrée a fait l'objet de nombreuses instances adressées au Gouvernement. Je sais que ce problème présente différents aspects régionaux et saisonniers, et je crois que la Commission du tarif est l'organisme tout choisi pour l'étudier et nous rendre compte de ses conclusions.

TAXES DE VENTE ET D'ACCISE

Et maintenant, dans le domaine des impôts intérieurs sur les produits, je m'empresse de déclarer que je n'apporte aucune modification à la taxe de vente générale. Je me propose, toutefois, d'ajouter quelques articles à ceux qui en sont déjà exempts. Parmi ceux-ci figurent, entre autres, les matières servant exclusivement à la fabrication ou production de substances alimentaires pour la volaille, les bovins, les autres bestiaux et les animaux à fourrure; l'huile de créosote et autres préservatifs du bois, lorsqu'ils servent exclusivement au traitement de bois de service, de perches et de bois d'œuvre; les tuyaux de fibre, bituminés et perforés, pour fins de drainage et n'ayant pas un diamètre supérieur à 4 pouces; les tuiles à parquets et le papier teint. On évalue à environ un million de dollars par an la perte de revenu qui résultera de la suppression de vente qui frappait ces articles.

Il n'y aura pas de changement cette année à la catégorie spéciale d'impôts frappant les spiritueux, la bière, les vins, les cigarettes et les produits du tabac.

Il nous reste à examiner les taxes d'accise dites spéciales.

Quelques-uns de ces articles sont frappés d'un taux de 15 p. 100. Ce taux plus élevé s'applique encore aux automobiles ainsi qu'aux radios et aux téléviseurs. Pour ce qui est des radios et des téléviseurs, les députés se rappellent que cette taxe remplace l'ancien droit annuel de permis sur tous les appareils récepteurs.

Dans le cas des automobiles, cependant, je crois que le taux devrait maintenant être réduit à 10 p. 100. A compter de demain, donc, le taux de la taxe d'accise sur les automobiles sera diminué de 5 points de pourcentage. On prévoit que, pour une année entière, cette réduction coûtera au Trésor 27 millions et, pour l'année financière en cours, 26 millions.

A l'heure actuelle, la taxe d'accise de 10 p. 100 frappe les pneus et les chambres à air, non seulement les pneus d'automobiles, mais les pneus de camion, d'autobus et d'avion. Dans ces derniers cas, la taxe spéciale s'applique à des articles qui entrent dans le coût de l'exercice de certaines formes d'activité commerciale. J'ai décidé d'abroger complètement la taxe d'accise sur tous les pneus et chambres à air, quel qu'en soit l'usage. La perte de revenu sera de 8 millions et demi pour une année entière et de 8 millions pour la présente année financière.

Mon collègue, le ministre du revenu national, m'a prié de donner avis que, conformément à la pratique ordinaire, il ne sera fait droit à aucune demande de remboursement découlant de diminutions de taxe à l'égard de denrées sur lesquelles la taxe a été payée.

Avant de laisser ce sujet des taxes de vente et d'accise, je signalerai que mon collègue, le ministre du Revenu national et moi-même nous préoccupons des dispositions statutaires actuelles relatives à l'assiette de la taxe. Le problème se pose lorsque des manufacturiers vendent à des clients qui interviennent à des étapes diverses du processus commercial. Ce point ainsi que plusieurs autres points connexes méritent une étude attentive. Étant donné la nature des problèmes particuliers qui surgissent, il paraît souhaitable de prendre l'avis de personnes ne faisant pas partie des services de l'État. Nous nous proposons, donc, d'inviter un petit comité, comprenant des personnes expérimentées du domaine des affaires, à étudier ces problèmes techniques avec nous et à nous soumettre des avis.

Puis-je signaler ici, monsieur l'Orateur, ce que tous les honorables députés savent sans doute, que le ministre des Finances établit et reçoit les impôts. Quant à la perception, elle incombe au ministre du Revenu national et à son ministère. Je tiens à exprimer mes remerciements au ministre et à ses fonctionnaires pour la façon efficace et impartiale dont ils s'acquittent de cette fonction.

SOMMAIRE ET CONCLUSION

Je puis maintenant résumer l'ensemble de la situation budgétaire pour l'année prochaine. Les réductions d'impôt que j'ai proposées entraîneront, au total, une diminution de revenu d'environ 207 millions dans une année entière et une diminution du revenu réel de 148 millions dans la présente année financière. Avec le consentement de la Chambre, je consignerai ici au hansard le tableau suivant qui indique le revenu annuel prévu.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Harris: Voici le tableau:

Recettes avant et après les changements
fiscaux prévus pour l'année 1955-1956
(en millions de dollars)

	Avant	Montant de la réduction	Après
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,235	\$ 85	\$1,150
Impôt sur le revenu des non-résidents	65	..	65
Impôt sur le revenu des sociétés	1,085	28	1,057
Droits successoraux	45	..	45
Droits de douane	410	..	410
Droits d'accise	238	..	238
Taxe de vente	600	1	599
Autres taxes d'accise...	265	34	231
Autres impôts	17	..	17
Total des rentrées fiscales	3,960	148	3,812
Revenu provenant d'au- tres sources	390	..	390
Total	\$4,350	\$148	\$4,202

On constatera que j'estime le revenu total à 4,202 millions de dollars. Ayant prévu 4,362 millions de dollars de dépenses, y compris le déficit de l'année dernière de la Caisse de la sécurité de la vieillesse, j'escompte, pour l'année en cours, un déficit budgétaire de 160 millions de dollars, en comparaison du déficit ajusté de 194 millions pour l'année dernière.

Mais, conformément à mon analyse antérieure, je m'attends, dès que nous atteindrons un niveau d'activité économique se traduisant par un produit national brut de 26 milliards, que nos revenus rentreront, après la modification des impôts, à un rythme d'environ 4,350 millions de dollars par an. Dans ces conditions, le déficit qu'accuse notre Caisse de la sécurité de la vieillesse diminuerait, et j'estime donc que les rentrées totales de revenus contre-balanceront, à peu de chose près, nos dépenses.

Il y a encore un point dont je tiens à faire mention. J'ai parlé tantôt des divers programmes actuellement destinés à favoriser une expansion économique continue.

J'ai parlé des programmes monétaires et commerciaux et je me suis naturellement arrêté assez longuement au programme fiscal. J'ai aussi mentionné nos programmes visant le maintien du revenu fondamental et la sécurité sociale, l'assurance-chômage, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, les pensions aux anciens combattants, aux invalides et aux aveugles, le soutien des prix des produits agricoles et de la pêche.

Je dirai encore quelques mots des questions ayant une portée plus lointaine en matière d'expansion économique. La perspective économique lointaine est fort brillante pour notre pays. Elle a immensément évolué depuis 25 ou 30 ans et elle continuera à évoluer. Le monde dans lequel nous vivons a changé, lui aussi, et ces transformations vont continuer.

En raison de ces modifications, en tant que gouvernement fédéral, nous affectons des vingtaines de millions de dollars aux travaux de recherches, de relevés et de mise en valeur et, d'année en année, nous avons constamment augmenté nos dépenses dans ces domaines. Les provinces, elles aussi, accomplissent beaucoup à cet égard. Plusieurs d'entre elles ont institué des Conseils de recherche et d'expansion industrielle, et j'ai appris récemment avec beaucoup d'intérêt que les provinces de l'Atlantique avaient conjointement établi un Conseil régional d'expansion. Nous convenons tous, je crois bien, que les fonds ainsi affectés et les efforts ainsi dépensés ont porté et portent encore fruit.

Aucun de nous n'entretient de doutes sur le bel avenir qui nous attend, sur notre capacité d'accroître de beaucoup notre population et d'améliorer notre niveau de vie. J'imagine que tous les députés ont, de temps à autre, mentionné dans leurs discours les occasions magnifiques qui nous sont offertes, l'avenir brillant qui nous est réservé. Il est temps, je crois, que l'on consacre un peu de temps, de réflexion et d'argent à une étude approfondie de la réalité sur laquelle se fondent ces discours prononcés au dessert.

Le Gouvernement se propose donc d'instituer une commission royale qui sera chargée d'enquêter à fond sur nos perspectives économiques. Le genre d'étude auquel nous songeons s'étendrait à l'expansion probable de notre aptitude de production et de nos débouchés à l'étranger. Cette enquête comprendrait une étude de l'accroissement de notre population, du point de vue tant des régions que des groupes d'âges. Elle réunirait des renseignements et formulerait des conjectures réfléchies sur l'ampleur et la nature de nos besoins futurs en ce qui concerne la grande variété de biens matériels qui contribuent à relever sans cesse le niveau de notre bien-être. Nos gouvernements provinciaux et municipaux, nos hommes d'affaires et nos producteurs, nos administrateurs et nos ouvriers aimeraient, j'en suis sûr, avoir à leur disposition des études approfondies et bien documentées sur nos divers potentiels.

Tous les Canadiens reconnaîtront qu'une compréhension nette de ces questions constitue une première mesure en vue de l'élaboration de programmes judicieux et pratiques. Les programmes judicieux et pratiques se

fondent sur les connaissances, l'inspiration et le courage. Les Canadiens ont toujours su prouver qu'ils ont de l'inspiration et du courage. Améliorons nos connaissances afin de tirer parti intégralement et comme il convient de l'héritage dont la Providence a si richement doté notre pays.

Que résulterait-il du travail d'une telle commission royale? Non pas un programme détaillé de l'économie canadienne dans 30 ans d'ici; ce serait impossible. Non pas une longue série de vœux détaillés portant sur la ligne de conduite à suivre, car les gouvernements ne peuvent céder leurs fonctions aux commissions royales.

Je pense que l'œuvre de cette Commission royale présentera plusieurs avantages. Ici et à l'étranger, elle concentrera l'attention du public, d'une façon précise et détaillée, sur les perspectives de notre économie. Elle réunira une somme considérable de données déjà existantes mais éparpillées ici et là, qui éclaireront ces perspectives. De même elle encouragera et stimulera des études qui combleront bien des lacunes en recueillant des renseignements essentiels et concrets. Elle aiguïsera notre compréhension de certains des problèmes qui se posent à nous et fournira d'utiles indications aux gouvernements et aux hommes d'affaires ainsi qu'aux dirigeants dans toutes les sphères de la vie, en arrêtant des plans et des programmes pour l'avenir.

Ce ne sera pas une entreprise à courte portée. La Commission prendra probablement bien des mois pour terminer son rapport. Mais à la lumière d'un tel rapport sur nos perspectives économiques, et grâce aux études subséquentes et continues qu'il inspirera, nous serons tous mieux en mesure d'examiner nos programmes actuels, de reviser ou de modifier ceux qui nous ont profité par le passé mais ne sont peut-être pas aussi bien adaptés aux prochaines décades, et de pousser l'application de ceux qui semblent les plus propres à servir nos intérêts de l'avenir.

Voilà, monsieur l'Orateur, qui complète les éléments de mon budget de 1955. Les programmes financiers du gouvernement actuel ont gagné, au cours des vingt dernières années au moins, j'ose le croire, le respect et l'admiration de nos amis d'autres pays et, semble-t-il, paraissent avoir obtenu l'approbation de notre population.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que pour l'année 1956 et les années d'imposition subséquentes chacun des taux progressifs d'imposition qui frappent le revenu des particuliers soit réduit de deux points de